

Compétition du 16 juin 2018 au golf de Sancerre

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras », et **on place à une longueur de club** (exceptionnellement, uniquement sur ce parcours) !

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Aux **trous 1, 2, 13, 16 et 18** : si la balle heurte un pylône, une ligne ou un câble électrique aérien, le **coup est annulé** et il faut **recommencer son coup**.

Au **trou 17**, toute balle reposant **à gauche de l'obstacle d'eau latéral** est **hors-limites**.

Au **trou 11**, l'abri est **partie intégrante du terrain**.

Le **chemin empierré entre le 4 et le 5, et entre le 11 et le 15**, est une **obstruction inamovible**.

Aux **trous 4, 5 et 13**, les **obstacles d'eau à droite** s'étendent à l'infini sur leur droite.

Les **zones dénudées** - même non marquées - **sur les greens et les fairway**, les **zones empierrées aux abords des ponts** sont des **terrains en réparation**.

Le dégagement d'une interférence avec le **stance** due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera **refusé**.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

